

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.**REUNION PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.**

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Greffière provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion de ce jour ouverte.

Je dois excuser aujourd'hui l'absence de M. le Député-Président André GILLES qui ne pourra pas nous rejoindre ; absence qui était prévue, tout le monde avait été informé au niveau du Bureau. On me demande aussi de vous communiquer un léger retard de M. le Gouverneur qui est retenu dans ses services. Je m'adresse maintenant aux chefs de groupe. Monsieur BECKERS ?

M. BECKERS.- M. BRAUN est excusé.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Arriveront avec quelque retard Chantal BAJOMEE et Marc FOCCROULLE.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ? Il est excusé.

Mme FRESON.- Mme KEVERS, Mme MOTTARD et M. DODRIMONT, vous venez de le dire.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- En principe, tout le monde sera là sauf quelques arrivées tardives.

Mme LA PRESIDENTE.- Bien Monsieur DRION.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.**I.- Ordre du jour complémentaire**

(Voir procès-verbal officiel).

II.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour : lecture du résumé du procès-verbal de la réunion d'hier, 21 octobre. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2008).

Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion comme d'habitude.

III.- Communication de Mme la Présidente

Mme LA PRESIDENTE.- Vous avez trouvé sur vos bancs un ordre du jour actualité à la date du 22 octobre.

Vous avez également trouvé sur vos bancs une documentation et une note explicative sur l'ensemble des formations organisées par l'Institut provincial de formation des agents des services publics (Ecole de Sciences administratives) à l'intention des diverses catégories et membres des pouvoirs locaux.

Vous avez également trouvé une invitation pour une manifestation Halloween et feu d'artifice au Château de Jehay.

IV.- Discussion et/ou vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du conseil provincial**Document 08-09/024 : Services provinciaux : Patrimoine - acquisition d'un complexe destiné à la pratique du tennis**

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 11 : document 08-09/024. Ce document a été soumis à l'examen de la réunion conjointe des quatrième et huitième commissions, en date du 24 octobre. Normalement, c'est Mme Marie-Noëlle MOTTARD qui en a rédigé le rapport mais je pense qu'elle va être suppléée par M. JADOT. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, à l'issue de la séance du Conseil d'hier, vos quatrième et huitième commissions se sont réunies conjointement aux fins d'examiner le document relatif à l'acquisition d'un complexe destiné à la pratique du tennis, à savoir le Tennis Club de la Sarthe à Huy.

En préambule, il nous est rappelé que la Déclaration de politique générale visait la mise en place d'un programme de formation à destination de toutes les composantes du monde sportif. Il y a eu le football, le cyclisme, l'athlétisme, le ping-pong. Aujourd'hui, c'est le tennis.

Heureuse coïncidence, alors que la Province recherchait un site, le promoteur du tennis de la Sarthe, souhaitant changer d'activité, cherchait un acquéreur.

Le site est idéal dans la mesure où il comporte 10 terrains extérieurs et 4 courts indoor ; ce qui permet la pratique du tennis toute l'année.

Il s'agit par ailleurs d'un véritable centre bien aménagé puisqu'il comporte également des sanitaires, une cafeteria, une cuisine professionnelle, une salle de restaurant, une salle de séminaire, des bureaux équipés informatiquement, ainsi qu'un appartement de fonction.

Enfin, ce complexe offre de belles perspectives d'avenir de par la présence de terrains constructibles dans la zone arrière, ainsi que la présence d'une annexe de 750m² permettant d'envisager de multiples autres activités, telles centre de remise en forme, fitness, billard, etc.

Pour en terminer, il nous est précisé que les bâtiments sont en très bon état et sur interpellation, que le site ne nécessite pas d'aménagement immédiat.

Quant à la question d'un Conseiller relative au problème de consommation d'eau nécessaire à l'entretien et à l'arrosage des terrains de tennis, il lui est répondu que le site possède trois citernes à eau de pluie ainsi qu'un puits artésien ; ce qui devrait permettre d'éviter d'avoir recours à l'eau alimentaire.

MM. les Députés nous rappellent ensuite le double but poursuivi par l'acquisition de ce complexe. Il s'agit d'une part de rendre le tennis plus socialement accessible et donc de permettre la pratique de ce sport par un plus large public et d'autre part, de créer un centre de formation de tennis.

Cette décision est accueillie à bras ouverts par l'AFT qui

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

propose son partenariat.

Il nous est également rappelé qu'actuellement, un tel centre de formation n'existe qu'à Mons et vise plus particulièrement les véritables élites.

Viennent ensuite les questions financières. Comment le prix a-t-il été fixé ? Y a-t-il eu négociations ? Quel est le mode de financement ? Qu'en est-il des frais de fonctionnement ?

MM. les Députés nous précisent que l'investissement est estimé à 1.900.000 euros. Au budget, il est prévu une dépense de 2.000.000 euros, ainsi qu'une recette d'1.300.000 euros parce que ce dossier entre dans l'appel à un projet lancé par la Région wallonne pour le financement alternatif des infrastructures sportives. Le DELTA est évidemment pris en charge par la Province et financé par le fonds extraordinaire.

MM. les Députés n'ont pas connaissance du fait que d'autres personnes se seraient montrées intéressées par l'acquisition du complexe.

Quant au montant de 1.900.000 euros, celui-ci correspond à l'estimation de M. le Receveur de l'Enregistrement, à laquelle nous sommes tenus de recourir.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement, il faudra évidemment prévoir un concierge, un ouvrier et des formateurs ; cette dernière question devant être débattue avec l'AFT.

Quant au club existant, il faudra passer une convention similaire à celles qui existent avec le CREF en matière de football.

La question de la rentabilité économique de la structure telle qu'elle existe actuellement est certes intéressante mais prématurée et M. le Député en charge des sports de préciser que la volonté prioritaire de la Province est d'en faire une « infrastructure sportive socialement rentable ».

Sur ce, les membres des deux commissions réunies vous proposent d'adopter le projet de résolution par 11 voix pour et 10 abstentions.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ?
Mme GOFFIN. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme GOFFIN (à la tribune).- Madame la Présidente, Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

Greffière, chers Collègues, on ne peut que partager les objectifs contenus dans les attendus de ce dossier : décentralisation de la formation des élites, démocratisation de la pratique de tennis. Mais qu'en est-il réellement ?

Bon nombre de questions se pose. En avons-nous les moyens ? Est-ce le rôle d'un pouvoir public ?

Je vais vous énumérer une série d'autres questions que je vais essayer de vous expliquer sous différents niveaux.

Premièrement, au niveau « financier », en sachant que le budget est en déficit à l'exercice propre, avez-vous un plan financier ? Si oui, quel est-il ? Quelle est votre évaluation des recettes et charges d'une telle infrastructure ? Disposez-vous des éléments comptables permettant d'avoir une appréciation objective de la rentabilité actuelle de cette entreprise ? Qu'en est-il des emprunts à venir ? La Région wallonne, si votre projet est accepté, interviendra à concurrence de 60%. Qu'en est-il des intérêts d'emprunts concernant les 40% à charge de la Province ?

Deuxièmement, au niveau « des activités ». Quel est votre plan de développement d'activités ? Actuellement, une école de tennis existe en ce lieu et les moniteurs sont tous diplômés. Que vont-ils devenir ? Quel type de « contrat » avez-vous envisagé pour eux ? Quel avenir pour le club « Tennis Huy » et ses membres ? L'article paru dans « Le Jour Huy-Waremme » le 14 octobre dernier, met en évidence « de grandes possibilités d'extension ». Avez-vous déjà des projets dans ce sens ? Si oui, lesquels ? Quid de la gestion de la cafeteria et du restaurant ?

Troisièmement, au niveau « éducatif ». Sur quelle base pédagogique, avez-vous fait le choix d'une cotisation mensuelle ?

Quatrièmement, au niveau « concurrence ». De nombreux clubs sur l'arrondissement de Huy dispensent des cours de qualité. Je pense notamment à l'Ecole de tennis d'Antheit, aux clubs de Villers-le-Temple, Moha, Amay, etc. Est-ce la vocation d'une Province de jouer le rôle d'opérateur d'un complexe de ce type ? N'y a-t-il pas, selon vous, d'autres moyens de rendre ce sport accessible à tous ?

Cinquièmement, au niveau « formation ». Nous entendons d'une part la volonté de créer un centre pour la démocratisation du tennis et d'autre part, la création d'une succursale du Centre d'élite de Mons. Qu'en est-il réellement ? Pas plus tard qu'en septembre dernier, l'Association Francophone de Tennis organisait, sur ce site, un cycle de formation continue pour les moniteurs diplômés de l'AFT. En quoi l'achat de ce complexe par la Province va-t-il faciliter, favoriser ce genre de démarche de l'AFT ? Quel type de partenariat avez-vous prévu avec l'AFT ? Quel type de partenariat avez-vous prévu éventuellement avec un troisième partenaire qui

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

pourrait être un privé ?

Enfin, sur le plan de la procédure, vous nous mettez dos au mur !

Nous ne pensons pas qu'il y a urgence. On ne fait pas ça à la hussarde !

Dans de telles conditions, vous comprendrez que nous voulons un dossier complet, avec les objectifs réels et les détails du fonctionnement.

C'est pourquoi, nous demandons le report de ce point.

Merci pour votre attention.

(Applaudissements sur les bancs du groupe CDH-CSP).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Oui Monsieur DEMOLIN.

M. DEMOLIN (de son banc).- J'aurais aimé pouvoir participer à la discussion en commission mais toutes ses questions n'ont pas été posées en commission.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DEMOLIN. Je donne maintenant la parole à M. le Député LACROIX.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, mes chers Collègues, merci. Je suis un peu surpris par les questions qui me sont posées aujourd'hui sans nier la pertinence de celles-ci mais il est vrai que, si je me souviens bien, lorsque nous avons abordé ce dossier en commission, j'ai même reçu les félicitations d'un membre du CDH, M. BASTIN en l'occurrence, qui m'a dit : c'est effectivement excellent d'intervenir pour les infrastructures sportives. Il m'a rappelé lui-même qu'il avait un projet pour Malmedy, un centre VTT.

Alors, si ce n'est ce préambule, je voudrais rappeler quant à la question de savoir s'il est bien dans le rôle d'un pouvoir public de s'occuper de formation sportive, je vous dirai d'emblée oui bien sûr, oui et cela a été suffisamment reproché lors des JO de Pékin qu'il n'y avait pas eu assez de formations prises en compte par les pouvoirs publics et que c'était souvent le privé qui, dans une vision économique, formait des sportifs qui doivent devenir rentables demain.

Or, nous, que voulons-nous faire, mes chers Collègues ? C'est avant tout donner des cours d'initiation au sport et donc donner le goût du sport ; à travers cette initiation, repérer les jeunes qui

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

peuvent recevoir une formation et un encadrement à un coût social raisonnable et qui peuvent après être soit repris en relais par les clubs ou bien par les formations AFT qui visent, elles, à la formation de l'élite avec le concours de l'ADEPS.

Donc, le positionnement de la Province en matière de politique sportive, il est bien clair. C'est initier, former, être le relais entre les communes qui font de l'infrastructure avec l'aide de la Région et les clubs, et les fédérations, et l'ADEPS et la Communauté française qui, elles, prennent le relais suivant pour l'encadrement plus global ou bien l'encadrement des élites.

Les éléments comptables, le plan financier, le coût, etc ? Je rappellerai que, d'une part, pour l'établissement complet du dossier qui relève du financement alternatif, il est nécessaire de joindre un plan financier.

J'ai rappelé hier en cours de commissions conjointes « Travaux, Infrastructures sportives, Politique sportive », que ce plan financier était en cours de finalisation. Mais vous comprenez bien qu'à partir du moment où la Province gère déjà depuis de très nombreuses années des infrastructures sportives comme le Complexe sportif de Naimette-Xhovémont, comme le Centre de formation de tennis de table à Blegny, comme le Centre de formation de football à Blegny également et l'anneau cyclable à Ans-Allieur, vous comprenez bien que ce n'est pas un métier que nous découvrons et que vous pouvez être rassurée sur la manière dont nous gérerons l'infrastructure pour qu'elle soit rentable socialement.

Je relève que vous posez la question du plan d'activités en matière de formation, des types de contrat et de partenariat que nous pourrions avoir avec les clubs, la gestion de la cafeteria. Je dirai que là vous allez déjà un pan plus loin puisque effectivement, cela fera partie des discussions que nous pourrions avoir avec des partenaires dans la confection d'une structure de gestion. Mais il est clair, avant toute chose, que premièrement l'AFT sera notre partenaire de prédilection car cette Fédération est la seule qui peut cautionner moralement et sportivement notre action et que, avec elle, nous verrons les partenariats que nous pourrions nouer avec les clubs locaux de l'arrondissement mais également de la province pour l'organisation de stages, de stages de perfectionnement ou d'autres.

En ce qui concerne la base pédagogique, elle sera confectionnée avec le concours de l'AFT et du Service des sports de la Province de Liège et je vous rappelle aussi, par la même occasion, qu'en Province de Liège, nous organisons, et ma collègue Mme ABAD-PERICK est bien au courant puisqu'elle en est aussi une des chevilles ouvrières, un sport études tennis à l'IPES de Herstal et nous bénéficierons de la compétence de Mme BURDAL que je ne n'aurai pas l'injure de vous présenter en matière de compétences tennistiques,

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

pour renforcer la base pédagogique du projet que nous avons.

Donc, le projet vise à être accessible à tous quels que soient les moyens financiers ou sociaux de la personne qui souhaiterait venir à ce centre de formation.

Je crois donc que nous allons vers une véritable démocratisation du tennis en Province de Liège. Je rappellerai également que le choix de Huy par rapport à Mons a une valeur stratégique en ce sens que Mons est réservé bien sûr à l'élite tennistique mais qu'à l'intérieur des formations qui sont dispensées à l'AFT, toute une série de formations sont données à Mons et qu'elles pourraient être davantage et plus utilement données à Huy qui, passez-moi l'expression, mes amis écologistes me pardonneront, Huy occupe une position plus centrale que Mons et que donc, par conséquent, nous pourrions offrir un niveau de formation d'excellent niveau sans devoir se déplacer quasiment à la frontière française.

Ma chère Collègue, quand vous nous dites que nous vous mettons dos au mur, je ne comprends pas votre demande de report du point puisque la politique sportive provinciale, elle a été énoncée à plusieurs reprises, dans la Déclaration de politique générale que nous avons voté en octobre 2006 et plus précisément en commission où j'ai reprécisé les axes en matière de politique sportive et d'infrastructures sportives de celle-ci ; donc, pour moi, il n'y a vraiment pas lieu de reporter le point.

Voici, Madame la Présidente, mes chers Collègues, les éléments de réponse que je souhaitais apporter aux questions prématurées, pertinentes et parfois impertinentes de ma Collègue.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie, Madame la Présidente. Mes chers Collègues, quelques mots.

1. Lorsque nous lisons la note de politique générale et que nous vous entendons aujourd'hui, il y a un objectif que nous ne percevons pas bien : sport d'élite ou démocratisation ? Je pense qu'il faut apporter une réponse claire à cette question.

2. Sur le plan de la procédure, ce n'est pas la première fois, nous en parlerons tout à l'heure et demain, qu'en point complémentaire et pour reprendre la formule de Mélanie GOFFIN, à la hussarde vous venez avec un dossier sur lequel des questions sont posées ; vous les qualifiez d'ailleurs de pertinentes pour un certain nombre et vous considérez quelles viennent trop tôt !

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

Souhaitez-vous que l'on vous rappelle peut-être quelques mauvaises aventures de cette Province lorsque s'engageant dans des projets financiers importants, sans avoir prévu de plan financier, sans avoir construit la gestion avant, nous nous sommes retrouvés dans le mur avec des conséquences d'ailleurs que vous-même en conférence de presse, avez évoquées.

Alors, gérer en bon père de famille est une chose ; prévoir fait partie de la gestion de bon père de famille. Un dossier ainsi, c'est un ensemble et ce n'est pas acheter et puis je verrai comment je fonctionne d'autant que vous savez très bien, Monsieur le Député provincial, que la date du 1^{er} novembre que l'on nous présente comme un épouvantail ou comme une date butoir pour obtenir les subsides, c'est un mythe. Nous savons que ces subsides existeront encore demain et nous savons que nous pouvons introduire le dossier à une autre date.

Nous nous permettons donc d'insister : un dossier complet, analysé en commission et puis soumis au vote. Ainsi, le Conseil saura vers où vous l'emmenez. Je demande donc à Mme la Présidente de bien vouloir faire voter sur notre demande de report.

J'ai dit.

(Applaudissements sur les bancs du groupe CDH-CSP) ;

Mme LA PRESIDENTE.- Oui, bien sûr Monsieur le Conseiller. Oui, Monsieur le Député.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune).- Mes chers Collègues, excusez-moi de revenir encore une fois à cette tribune mais j'ai l'impression qu'il n'est de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

J'ai repositionné le rôle de la Province dans la politique de formation, j'ai redit que l'élite était prise en charge par l'ADEPS, la Communauté française et le niveau supérieur des fédérations. J'ai précisé que les communes intervenaient typiquement au niveau des infrastructures et j'ai dit que la Province était là pour faire le relais entre les uns et les autres et servir de tremplin et de passage.

Je rappelle d'ailleurs les objectifs de formation en matière de politique de football où nous avons un directeur technique ; nous encadrons les diabolotins et les pré-minimes ; nous formons les dirigeants, les entraîneurs ainsi que les arbitres.

Vous dites : il n'y a pas de plan financier. J'ai rappelé que dans le cadre du décret du financement alternatif, il était obligatoire, à la demande, d'introduire un plan financier. Ce plan financier est en voie de finalisation sur la base des expériences

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

précédentes ; vous en avez rappelé une très malheureuse, moi je vous en ai rappelé de bien plus heureuses

Enfin je voudrais rappeler qu'il est nécessaire et plus que nécessaire de rentrer le dossier pour le 1^{er} novembre puisque ce n'est pas dans le cadre des subsides habituels du Ministre des infrastructures sportives que le subside peut être alloué mais c'est dans le cadre du plan de financement alternatif ; c'est une enveloppe déterminée pour laquelle le Gouvernement wallon, et non pas seulement le Ministre en charge des infrastructures sportives, devra se prononcer. Imaginez bien que quand le Ministre et le Gouvernement wallon ouvrent une manne aussi importante, le nombre de candidats va être extrêmement important lui-aussi et que donc un des premiers critères pour voir si le dossier est accepté ou non, c'est qu'il soit rentré à la date souhaitée et qu'il soit recevable par la forme et par le fond.

Donc, je crois qu'il y a effectivement intérêt à se positionner aujourd'hui et non pas le reporter au-delà sinon nous ferions une croix profonde et définitive sur une formation tennistique parce que la Province n'aurait pas les moyens à elle seule de lancer un investissement pareil.

Donc, je pense, Madame la Présidente, mes chers Collègues, qu'il y a urgence. Ce dossier a été examiné en commissions conjointes avec mon collègue Georges PIRE mais a été déjà examiné lors de la commission sport de la semaine dernière - d'ailleurs on l'a rappelé, M. DEMOLIN l'a rappelé également - où toute une série de points, l'aspect budgétaire et l'aspect formation, ont été développés. Deux réunions de commissions se sont penchées sur le sujet.

J'ai dit.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. La parole est à M. BECKERS.

M. BECKERS (à la tribune).- Voilà, je ne pensais pas venir à la tribune parce que, pour nous, les choses étaient relativement claires ; on a eu l'occasion d'en discuter longuement en groupe avant de venir ici en séance plénière. On avait fixé notre position par rapport à ce point-là.

Je dirais qu'en gros, on ne voit évidemment pas de problème à ce que la Province s'investisse au niveau du sport et soutienne des activités sportives ; là, où nous avons par contre des réticences, c'est l'achat de bâtiments et devenir propriétaire de bâtiments. Disons que ce n'est pas la première fois, c'est quelque chose qui se reproduit. On a des craintes par rapport à cela, au niveau budgétaire notamment. Notre position découlera en fait de cette analyse-là.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

Par rapport à la demande formulée par les collègue du CDH, nous estimons par contre qu'effectivement, il y a eu suffisamment d'éléments qui ont été présentés que pour pouvoir se définir aujourd'hui.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. Plus personne ne souhaitant intervenir, je clos la discussion générale.

Nous allons d'abord voter sur la demande de report déposée par le groupe CDH-CSP.

Qui est pour le report ? Le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

M. DRION.- Madame la Présidente ?

Mme LA PRESIDENTE.- Oui, Monsieur DRION.

M. DRION (de son banc).- Comme notre règlement le prévoit, on justifie son vote avant, je souhaiterais justifier notre vote.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous en prie. Vous avez la parole.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie. Je ne vais pas évidemment réitérer ici ce qui a été dit sur le dernier quart d'heure qui vient de passer. Nous persistons dans notre démarche ; nous voulons bien entendre qu'un plan financier est en préparation. Nous voulons bien entendre que vous avez l'expertise. Nous entendons, nous, en tout cas, nous prononcer quant à l'acquisition d'un bien avec un projet, sur un dossier complet. Tant que nous ne l'avons pas, nous ne pouvons pas soutenir ce projet. Nous voterons donc contre.

Mme LA PRESIDENTE.- Et bien, nous allons maintenant passer au vote sur les conclusions de la commission.

Qui est pour le projet ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 08-09/025 : Proposition de motion d'un membre du Conseil provincial relative à la liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point complémentaire n° 12 : document 08-09/025. Il sera examiné demain en commission après le Conseil.

Document 08-09/001 : Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2007

Document 08-09/002 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2009

Document 08-09/003 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2009

Document 08-09/004 : 1^{ère} série d'emprunts de couverture des dépenses extraordinaires 2009

(Poursuite de la discussion générale).

(Voir rapports).

Mme LA PRESIDENTE.- Nous poursuivons donc la discussion sur le compte 2007 et les dossiers budgétaires 2009.

Sont intervenus hier M. DESMIT, Mme BINET, Mme BAHOMEE, M. GEORGES, M. ERNST, M. DRION et M. DEFAYS. Aujourd'hui, j'ai 8 inscrits et on peut encore le faire. Nous allons commencer par M. GEORGES. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GEORGES (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Il y a quelques mois, notre Province avait proposé aux 84 communes de notre Province, un achat groupé et avantageux de défibrillateurs.

D'utilisation simple, les défibrillateurs d'aujourd'hui sont parfaitement au point. Quand on sait qu'en cas d'accident cardiaque, chaque minute qui passe, diminue les chances de survie de 10%, le DEA s'avère être l'outil indispensable au sein de chaque infrastructure qui accueille le public.

En plus de l'appareil, notre Province via son école provinciale d'aide médicale urgente (EPAMU) dispense une formation indispensable à l'utilisation de cet appareil, à raison d'une journée la première

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

année et d'une demi-journée de formation pour les années qui suivent.

Voici ma question, Monsieur le Député Georges PIRE. Si nous Province, nous sommes parfaitement convaincus du gage de survie que constitue l'obtention et l'utilisation d'un DEA, qu'en est-il, Monsieur le Député, des premières réactions de nos 84 communes ?

La Province, l'Ami des communes, voici une preuve d'entraide de plus entre éléments constituant ce que l'on appelle aujourd'hui les pouvoirs locaux.

J'ai dit et je vous remercie déjà, Monsieur le Député, de votre réponse.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur GEORGES. J'appelle maintenant M. BASTIN. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BASTIN (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame la Greffière, Madame, Messieurs les Députés, chers Collègue, intervention relative à la charte graphique de la Province et à son nouveau logo.

Fin mars, le Collège nous a présenté, à la fin d'un Conseil provincial thématique télévisé et alors que ce n'était pas à l'ordre du jour, la nouvelle charte graphique de la Province et son nouveau logo.

Cette présentation fut rapidement expédiée, en prélude à la conférence de presse de présentation du lendemain. Nous étions les témoins privilégiés de l'évènement, nous a dit le Député-Président, et nous devons nous réjouir de cette primeur.

L'aspect logistique ayant semble-t-il été quelque peu négligé, il a fallu d'abord un certain temps avant que les images n'apparaissent enfin. Le son, lui, n'a jamais fonctionné, ce qui a rendu assez relatif l'intérêt des micro-trottoirs diffusés. La carte de la Province de Liège qui est apparue à l'écran était amputée, ni plus ni moins, des neuf communes germanophones, ce qui est pour le moins indélicat, vous en conviendrez. Bref, tout cela sentait l'improvisé, en rupture d'ailleurs avec la préparation minutieuse de la séance thématique qui avait précédé.

A l'époque, je ne vous avais pas caché ma surprise de constater qu'à aucun moment le Conseil provincial n'avait été associé d'une quelconque manière aux travaux. Loin de moi l'idée d'empiéter sur des compétences du Collège, mais je continue de penser aujourd'hui qu'il aurait été opportun d'associer un minimum de conseillers à une opération aussi importante, qui touche à l'identité provinciale et dont la réussite dépend largement de l'adhésion de toutes ses composantes. Qui plus est quand on sait combien une telle démarche

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

est nécessaire, tant l'institution souffre d'un déficit d'image, de notoriété, voire de légitimité auprès de nombreux de nos concitoyens.

Je continue aujourd'hui de regretter que le Collège provincial se soit aventuré de manière aussi peu concertée dans une opération de communication dont chacun mesure, aujourd'hui plus que jamais, la nécessité. Nous aurions été très positifs et constructifs afin d'en discuter dans le cadre d'une concertation préalable ou d'un groupe de travail en commission par exemple. A défaut, nous devons vous faire part de nos remarques après coup.

M. PIRE, Député provincial.- Vous le lisez mais vous le pensez vraiment !

M. BASTIN.- Le Collège a décidé, sur les conseils de l'agence de communication, de mettre en avant un lion. Pourquoi pas ! Pourtant aujourd'hui encore quand on pénètre sur le territoire de la Province de Liège par l'autoroute, que ce soit en provenance d'Anvers, de Bruxelles, de Namur, de Maastricht, d'Aix-la-Chapelle ou du Luxembourg, c'est un taureau rouge sur fond jaune et les mentions « Forcer l'Avenir » et « Province de Liège » qui nous accueille. Il a donc bien fallu qu'un jour un Collège provincial, voire peut-être un Collège et un Conseil décident de miser sur le taureau comme emblème de notre Province, tout comme le Luxembourg l'a fait avec le sanglier.

Je ne vois toujours pas pourquoi le Collège a décidé, par le seul fait du prince, d'abandonner le taureau et de le remplacer par un lion. Le lion a certes une explication héraldique et historique, mais il a par ailleurs le gros inconvénient d'être déjà extrêmement utilisé par de nombreuses institutions belges (la Province Namur, du Hainaut, du Brabant wallon, le Brabant flamand, celle du Limbourg, de Flandre orientale, de Flandre occidentale) et puis surtout, le lion incarne la Flandre tandis que le taureau nous identifie tellement plus rapidement !

Dans les arguments qui nous ont été avancés pour la refonte de la charte graphique, il y avait celui d'un besoin d'uniformisation du message et du logo. Point de vue que nous partageons. Nous ne comprenons dès lors pas pourquoi les panneaux des taureaux rouges ornent toujours plus de 6 mois après la présentation du nouveau logo les entrées par l'autoroute en province de Liège. Par ailleurs, Le mérite sportif de la Province de Liège est récompensé non pas par un taureau de cristal, ni par un lion de cristal mais par un cop de cristal. Allez comprendre. La seule cohérence est qu'on reste dans le registre animalier, me direz-vous. Pour le reste, on sème la confusion. Payer plus d'un million d'euros pour ajouter une nouvelle source de confusion, c'est pour le groupe CDH-CSP une drôle de manière d'utiliser l'argent d'un budget provincial désormais déficitaire.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

En résumé, se lancer dans une nouvelle charge graphique ? Oui, on en avait besoin. Décider d'uniformiser la communication de la Province ? C'était nécessaire. Décider d'un lion au lieu d'un taureau ? Pourquoi pas mais nous avons hâte de vous entendre. Mais surtout pourquoi ne pas avoir associé à aucun moment les 77 conseillers démocrates non-membres du Collège à la réflexion ?

Un thème aussi important aurait mérité une réunion en commission, à laquelle tous les conseillers auraient été invités, au cours de laquelle le Collège nous aurait présenté l'agence choisie pour la création de cette charte. Cette agence nous aurait expliqué sa méthodologie et nous aurions pu, en temps utile, donner notre avis sur l'emblème qui allait symboliser notre province.

Conclusion, pouvez-vous nous dire pourquoi le Conseil a été sciemment écarté dans le processus de détermination de la nouvelle identité de la Province ? Quels éléments ont été pris en compte pour justifier l'abandon du taureau qui avait été précédemment choisi ? Est-ce que les panneaux qui ornent les autoroutes à l'entrée de la Province de Liège vont être prochainement remplacés ? Si oui, dans quels délais ?

Je vous remercie de votre attention religieuse.

(Applaudissements sur les bancs du groupe CDH-CSP).

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie, Monsieur BASTIN. M. DEMOLIN. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEMOLIN (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mes chers Collègues, je ne procéderai à aucune métaphore animalière même si l'envie m'en vient. Plus sérieusement.

Disparu il y a un an, Norman Mailer, le grand écrivain américain, disait de l'idéologie libérale qu'elle était devenue, intellectuellement parlant, « *aussi stimulante que du mobilier de motel : on peut tenir le coup une nuit à condition de ne pas avoir à s'attarder le lendemain...* ».

Il s'en serait donné à cœur joie par les temps qui courent, au moment où l'ultra libéralisme d'un Ronald Reagan ou d'une Margaret Thatcher, théorisé par Milton Friedman connaît le plus formel dans des faits qui secouent toute la planète financière et économique avec leur cortège infernal de drames humains.

Certains ont aujourd'hui la mémoire courte, qui se découvrent plus réformistes que libéraux. Voilà ce qu'il en coûte de voguer allègrement dans le ciel des valeurs platoniciennes ou, si l'on préfère, de cultiver sa paranoïa dans une bulle virtuelle, en

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

flattant un esprit de lucre exacerbé dont *la main invisible* d'Adam Smith serait encore la caution et le garant. Le paradoxe veut que ceux-là taxent d'archaïsme d'autres qui, de tout temps, ont dénoncé les dangers d'une pensée fondée sur une théorie économique antérieure à la philosophie des lumières.

Ceci pour vous dire qu'en ce temps de crise et de profondes incertitudes, l'élaboration d'un budget relève d'un exercice de style particulièrement difficile et qu'il convient d'en tenir compte sans se laisser aller à une vaine surenchère comme d'aucuns en ont pris l'habitude ou en ont la tentation. A l'heure où nous sommes, des questions primordiales doivent être posées en dehors de toute vaine polémique.

La première - en faisant un moment abstraction des inévitables répercussions de la crise des marchés financiers - peut se formuler comme suit : l'Exécutif provincial a-t-il fait montre d'imprévoyance ?

A considérer l'ensemble des provinces wallonnes, on s'aperçoit qu'en regard du nombre et de la qualité des services que rend la Province de Liège, celle-ci, bonne élève comme a pu le dire le Député-Président devant la presse, a été plus sanctionnée que récompensée notamment dans sa volonté d'anticiper le plan Marshall et de relancer l'activité économique. Par ailleurs, l'imprévoyance a plutôt été le fait d'autres niveaux de pouvoir, notamment l'Etat fédéral, qui ont multiplié les charges nouvelles pour les provinces et les communes. Je ne reviens pas sur le détail de la note de politique générale sur laquelle il me paraît inutile de gloser puisque tous vous avez pu la lire.

Je constate toutefois que, dans son souci d'optimiser la gestion budgétaire et financière, le Collège provincial a décidé le 5 juillet 2007 - *in tempore non suspecto* - d'un plan stratégique de gouvernance en vue de l'optimisation et de la simplification des services de la Province. Je constate aussi que 4 jours plus tard, le CRAC était sollicité par le Député en charge du budget et des finances pour accompagner la démarche entreprise par l'Exécutif provincial et qu'enfin le 24 avril 2008, le Collège provincial adoptait un plan stratégique de gouvernance budgétaire et financière.

On peut penser que, sans cette initiative opportune qui a permis d'établir des balises vers lesquelles la Province a tendu et doit tendre encore en matière d'évolution des dépenses, la situation financière et budgétaire eût été gravement obérée. Mais elle nous contraint également à formuler l'interrogation suivante : le Collège provincial va-t-il, à la lumière des événements récents, procéder à un remaniement de son plan stratégique de gouvernance ?

Par ailleurs, je lis dans la note de politique générale : « nous

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

avons fait appel à une société de consultance privée, EUROGROUP, dans le cadre d'une réflexion sur l'organisation des services et de la mise en place de synergies entre les différentes entités et la Province pour induire des économies d'échelle ».

Ce travail en profondeur, qui doit commencer en fin d'année et se prolonger en 2009, sera-t-il l'objet d'une concertation, notamment avec les organisations syndicales ? Et M. le Député-rapporteur peut-il nous en dire un peu plus sur la société de consultance précitée ?

Mes chers Collègues, peu avant que le Collège provincial ne se soucie de prendre les mesures indispensables à cette bonne gouvernance financière et budgétaire, je n'oublie pas qu'en mars 2007, un élu ECOLO de la Communauté germanophone avait clamé haut et clair : « Die Provinz hat zuviel Geld ! » (La Province a trop d'argent !).

Même si, en politique, il vaut mieux parfois ne pas avoir trop de mémoire, il est toutefois important de rappeler que, si l'on sacrifie à une esthétique d'opposition, on s'expose à dire n'importe quoi.

Quoi qu'il en soit, le budget est en mali à l'exercice propre, malgré les efforts de prévoyance du Collège. Le temps est venu de nous serrer les coudes. Je veux dire par là qu'il convient que tous, je dis bien tous, les acteurs politiques de bonne foi revendiquent une meilleure considération du rôle des provinces en réclamant pour celles-ci une meilleure stabilité et sécurité financières - ce qui n'empêche pas celles-ci de s'interroger sur leurs propres pratiques. Le moment est venu de renoncer à ressasser les vieilles antiennes et à déterrer les vieilles lunes.

Quand je feuillète le dernier pensum de Rudi Aernoudt et d'Alain Destexhe qui, à nouveau, préconisent la suppression des provinces, je m'inquiète, non en fonction de la personnalité des auteurs qui sont des sortes d'électrons libres de la pensée libérale ou ultra libérale, mais parce que je n'ai entendu aucune voix au MR s'élever contre leurs assertions. D'un côté, un grand commis flamande viré du jour au lendemain et chanteur d'une droite calquée sur celle de sa région d'origine, de l'autre un ancien médecin sans frontière devenu un populiste sans limite, pour paraphraser Didier REYNDERS lui-même. J'ajoute que ces deux trublions, emportés dans un délire autorégulateur (excusez le néologisme), préconisent moins d'Etat à un moment où la plupart des gouvernements investissent massivement dans les institutions financières ! C'est vraiment faire montre d'un bel esprit d'à propos !

Une deuxième question fondamentale vient à l'esprit quand on examine le projet de budget : à considérer celui-ci, ne conviendrait-il pas de réduire les investissements ?

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

Un premier élément de réponse pourrait être celui-ci : on peut se demander quel pouvoir public pourrait assumer ces dépenses nécessaires, notamment pour l'enseignement, les sports et la culture.

Mais j'y vois aussi l'affirmation d'une politique économique : l'actualité récente témoigne de l'oubli fautif des leçons de John Maynard Keynes qui prônait un effort d'investissement des pouvoirs publics pour mieux assurer la relance et la lutte contre le chômage. Ainsi, pour la culture par exemple, quand je considère que d'une année à l'autre, comme je l'ai fait remarquer en commission, l'investissement a plus que doublé, je me réjouis, parce que les efforts consentis en faveur des musées, de la lecture publique notamment prolongent ceux qui ont été déployés auparavant et entendent garder à la Province et à son chef-lieu, voire même développer, leur rôle de pôle majeur de la culture en Wallonie.

Le paradoxe veut que ce sont aussi ces efforts qui nourrissent partiellement les polémiques de ceux qui, cultivant le symbole, pensent la culture en termes d'opposition ou de querelles localistes. Un fait est plus important qu'un lord maire ; une tradition, des institutions dynamiques solidement ancrées sont plus importantes qu'un titre aléatoire qui ne fera pas long feu. Alors on oublie que les forces vives, sous l'égide de la Province, vont s'agréger pour promouvoir un projet original « Passages » et qu'en participant à Maastricht 2018, Liège va s'inscrire culturellement dans l'Euregio. Car la culture n'a pas de frontière et s'embarrasse peu de considérations mesquines et de préoccupations chauvines.

Mais par-dessus tout, mes chers Collègues, ces investissements, qui ont leur pleine utilité économique, participent de cette nécessité qu'on nous ressasse tous les jours : restaurer la confiance, la confiance sans laquelle la vie économique dépérit, la confiance sans laquelle les plus démunis sombrent dans le désespoir, la confiance sans laquelle les autres s'enferment plus encore dans leur égoïsme.

A l'heure où la politique retrouve sa primauté devant un monde financier en plein chaos et qui en appelle désormais à la puissance publique, il aurait été regrettable que notre institution provinciale en vînt à démissionner.

En qualité d'élus, notre rôle est plus important que jamais. Au moment où se produit un véritable cataclysme intellectuel et où les dogmes, comme ceux du laisser faire, de l'autorégulation, de l'individualisme exacerbé s'effondrent les uns après les autres ; au point qu'hier un député européen qualifiait Nicolas Sarkozy de socialiste et que, pour sauver les meubles idéologiques, on prétend transformer la société mutuelle Ethias en société anonyme, au moment où d'aucuns feignent de croire que leurs concurrents politiques

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

veulent supprimer l'économie de marché et revenir à un étatismisme communisant, la crise financière nous enseigne avec éclat et, hélas, avec pertes et fracas, ce que nous n'avons jamais cessé de clamer : la primauté du politique et le rôle nécessaire de l'Etat dans la vie économique.

En conclusion, mes chers Collègues, permettez-moi cette coquetterie : je vais citer Spinoza - il faut le faire quand on aborde des considérations budgétaires. Plus sérieusement, celui-ci disait : « Mieux vaut compter sur les lois que sur une improbable évolution de la nature humaine pour régler le destin des nations ».

A nous de prévoir, d'exiger et de promulguer les lois et les règlements pour préserver le sort de chacun : c'est plus que jamais notre rôle aujourd'hui revalorisé.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DEMOLIN. Mme KRINGS. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme KRINGS (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Je pense que c'est assez difficile de passer après M. DEMOLIN mais bon.

Une question très concrète : l'Institut provincial de formation des agents des services publics connaît, ces dernières années, un franc succès et donc un développement important résultant d'une demande de formation tant pour les agents de sécurité qu'ils soient policiers, pompiers, aide-médicale urgente, que pour les agents communaux.

Monsieur le Député provincial-Président étant absent, le Collège provincial pourra-t-il nous dire où on en est en matière de moyens mis à la disposition de cet institut pour répondre à la croissance des besoins tant en matière de bâtiment que de personnel ?

Concrètement, quand va-t-on pouvoir utiliser les locaux construits à Seraing ? Et quelles dispositions sont prises pour la suite des travaux nécessaires prévus dans la deuxième phase relative aux locaux plus spécialisés ?

Dans le même esprit, nous voudrions savoir quelles sont les dispositions prises en matière de personnel que le Collège pense prendre ou quelles dispositions aurait-il déjà prises ?

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame KRINGS. Mme STOMMEN. Vous avez

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

la parole, Madame la Conseillère.

Mme STOMMEN (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière, chers Collègues, nous souhaitons vous faire part d'une proposition visant à développer une offre culturelle variée et à prix réduits pour un large public en Province de Liège.

L'objectif de notre proposition est double.

Nous espérons attirer de nouveaux clients culturels, qui entrent rarement, voire jamais, dans les salles de spectacles.

Nous souhaitons contribuer à changer les mentalités en incitant les gens à aller au théâtre, à l'opéra ou à un spectacle de danse, aussi spontanément qu'ils vont au cinéma.

Bénéficiant tant aux spectateurs qu'aux organisateurs culturels, l'initiative que nous vous proposons a également pour ambition de renforcer encore l'image culturelle de la Province de Liège.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agirait tout simplement d'organiser des billetteries, qui seraient localisées en différents endroits choisis par la Province de Liège, de commun accord avec les organisateurs et sponsors publics et privés.

Dans ces différents « points de vente », chaque jour, des places de spectacles, de concerts, qui n'ont pas été vendues, seraient présentées à moitié prix, pour le soir même.

Il s'agirait en quelque sorte d'une billetterie « last minute ».

Une telle initiative faciliterait sans aucun doute l'accès aux concerts et aux spectacles par le prix intéressant, par le choix quotidien et varié et par la centralisation de l'offre.

Par ailleurs, elle pourrait susciter une autre façon d'aller au spectacle, plus spontanément, sans nécessairement avoir fait de choix, ni de réservation au préalable.

Enfin, si un spectacle s'avère complet, une telle billetterie centralisée permet facilement aux clients intéressés de se réorienter vers autre chose.

Concrètement, on pourrait imaginer que ces billetteries soient organisées dans les centres d'accueil provinciaux.

L'offre du jour serait visible la veille, à partir de 18 heures

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

pour le lendemain. A partir de 12h30 le jour du spectacle, à chaque vente de tickets, l'offre est automatiquement mise à jour et ce jusqu'à 17h30. L'affichage peut se faire en temps réel et est identique dans les différents points de vente.

Ces précisions viennent évidemment d'autres lieux, d'autres niveaux de pouvoir qui ont déjà pratiqué l'expérience.

Il y aurait bien évidemment des garde-fous qui limitent les effets pervers d'un tel dispositif : il n'y a pas de vente par téléphone, ni par Internet ; pour obtenir les places à moitié prix du prix plein individuel (majoré par exemple d'un euro de commission) et valables uniquement le jour même, il faut impérativement se rendre à l'une des billetteries sur place ; on pourrait imaginer de prévoir une newsletter qui, le même jour de chaque semaine, donnerait aux personnes intéressées qui s'inscrivent un aperçu de l'offre de la semaine, jour par jour. Cette offre serait évidemment donnée à titre indicatif et évoluerait tout au long de la semaine.

Nous avons déjà évoqué les avantages que nous semblent présenter une telle organisation. J'insisterai encore sur un aspect. Alors que l'Institution provinciale est partie prenante, voire un opérateur principal dans les domaines culturels en Province de Liège, semblable offre de service aurait sans nul doute pour effet de renforcer son rôle fédérateur sur l'ensemble du territoire de notre Province. Sans qu'il soit nécessaire de mobiliser de plantureux moyens, ça me semble particulièrement bien relever de ses compétences et de sa mission.

Le groupe CDH-CSP demande que le Collège provincial charge la commission Culture d'examiner cette possibilité.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe CDH-CSP).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame STOMMEN. Je donne maintenant la parole à M. JADOT. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. JADOT (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, je souhaiterais profiter de la session budgétaire pour revenir sur certains aspects du règlement taxe portant sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les installations et activités soumises au décret relatif au permis d'environnement, en particulier en ce qui concerne la taxation des systèmes d'épuration individuelle de grande envergure.

Cette taxe est parfois totalement injuste et pour plusieurs

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

raisons. Elle touche des personnes qui avaient consenti un investissement important en installant une station d'épuration individuelle. Cette démarche est parfois réalisée sur base d'une démarche dérogatoire en raison du fait que le raccordement à l'égout est particulièrement difficile ou qu'il représente un coût disproportionné. En assurant lui-même l'assainissement de ses eaux usées, le citoyen est exonéré du paiement du coût-vérité. La taxe va donc à l'encontre du principe visant à ne pas imposer de charge financière supplémentaire au citoyen qui épure ses eaux usées.

Bref, vous conviendrez avec moi qu'il est plus que regrettable de pénaliser davantage l'effort ainsi consenti en faveur de l'environnement.

Déjà interpellé il y a quelques mois sur le sujet, M. le Député LACROIX avait, si je ne m'abuse, répondu que la balle était davantage dans le camp de la Région wallonne qui pourrait bien prendre une décision de simplification administrative et qu'il ne lui semblait donc dès lors « à ce stade » (comprenez à l'époque) pas opportun d'encore détricoter par une nouvelle dérogation le règlement de taxe provincial.

Suite à la réponse de M. le Député LACROIX, ECOLO a donc interpellé en juin le Ministre wallon Benoit LUTGEN afin de savoir s'il était prêt à prendre la mesure de simplification administrative demandée. Pour information, cette mesure de simplification aurait consisté à faire passer les installations concernées de classe 2 en classe 3 (la classe 3 n'étant pas soumise à la taxation provinciale).

S'il a reconnu le caractère injuste de la taxe, le Ministre a déclaré avoir demandé l'avis de la DGRNE, qui avait estimé non souhaitable de reclasser les installations concernées en classe 3, car la procédure de classe 3 ne permet pas une analyse au cas par cas des demandes de dérogation.

En clair, pour la DGRNE et le Ministre, c'est bien à la Province qu'il reviendrait d'adapter son règlement taxe.

A noter que le Médiateur de la Région wallonne a également reconnu la légitimité des interrogations des administrés.

Bref, nous avons une taxe reconnue par tous comme injuste, et jusqu'ici un jeu de ping-pong entre la Province et la Région wallonne ; jeu de ping-pong qui concerne en l'occurrence l'argent des contribuables.

Le Collège peut-il nous dire s'il compte prendre des mesures permettant l'exonération des personnes qui n'ont rien fait d'autre que de consentir un effort en faveur de l'environnement ?

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs du groupe ECOLO).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur JADOT. M. MIGNOLET. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. MIGNOLET (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, chers Collègues, mon intervention portera sur trois points.

Le premier concerne le sport et donc s'adresse directement à M. LACROIX, Député provincial, en charge des sports.

L'an dernier, à l'issue des débats budgétaires, au nom du Collège provincial, vous aviez proposé à notre assemblée d'approuver un nouveau règlement concernant l'attribution des subventions aux clubs sportifs actifs sur notre territoire.

A ce stade, pourriez-vous dresser un premier bilan de l'application de ces nouvelles règles et préciser notamment s'il y a eu un impact tant au niveau du nombre de clubs bénéficiaires que de la qualité des dossiers introduits.

Mon deuxième point concerne l'acquisition d'un nouveau bateau école.

La Province de Liège est le seul pouvoir organisateur d'une section batellerie dans toute la Communauté française. Elle est fréquentée par de nombreux élèves du CEFA de Huy et de l'IPEPS de Huy-Waremme.

Le Collège provincial a inscrit, au budget 2009, l'acquisition d'un nouveau bateau école, appelé Libertas II. Aussi, le Collège peut-il nous informer au sujet de ce choix mais aussi de l'importance dans le contexte économique régional de cette décision d'acquiescer ce nouvel équipement.

Enfin, le dernier point. Au nom du groupe socialiste, je souhaite interpeller le Collège provincial et le sensibiliser par rapport à la problématique du prêt hypothécaire.

En effet, Mme le Député nous a sensibilisés à cette question il y a quelques mois, lors de la cinquième commission du mois de juin.

Vous avez effectivement rappelé, à cette époque, qu'une réflexion devait être entamée au sein de notre assemblée à propos de cette politique.

Quelques éléments : le nombre de prêts hypothécaires est en régression constante depuis quelques années ; les conditions du

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

règlement d'octroi sont dépassées par les normes de référence du marché immobilier ; dans le cadre de la stratégie communale d'actions en matière de logement, à l'initiative du Ministre régional du logement, une circulaire a été envoyée aux communes et qui énonce effectivement de nouvelles conditions en la matière. La réforme est entrée en vigueur le 1^{er} mars dernier. Enfin, la Société wallonne du Crédit social consent des prêts dont le montant maximal et le taux sont selon les tranches de revenus définies et majorés de conditions spécifiques. Ces conditions, selon les catégories de revenus pris en compte pour un prêt, sont plus avantageuses à la Société wallonne de Crédit social.

Comme vous le savez, un de mes collègues l'a rappelé tout à l'heure, la conjoncture économique est particulièrement difficile. Il y a déjà quelques mois, les organismes financiers refusaient de plus en plus l'octroi de prêts hypothécaires et selon certaines sources, il y a quelques jours, certaines banques en difficulté ont décidé de ne même plus consentir des prêts pour des montants correspondant à plus de 100% de la valeur vénale.

Aussi, faut-il le rappeler, la Province de Liège depuis de nombreuses années, mène une politique active en la matière en aidant plus particulièrement les ménages démunis pour acquérir un logement décent ou pour le rendre comme tel. Dans cette période très perturbée, on le rappelait encore à l'instant, les pouvoirs publics demeurant une valeur refuge et ne peuvent abandonner les citoyens qui en ont besoin.

Aussi, à juste titre, vous le rappeliez lors de la cinquième commission la semaine dernière, les groupes sont appelés à apporter une contribution et aussi au nom du groupe socialiste, je souhaite formuler une série de propositions notamment qui pourraient effectivement aider à la réflexion et être discutées lors d'une prochaine réunion.

Ainsi quelques idées : décider que les taux d'intérêt du prêt hypothécaire soient suffisamment bas pour être concurrentiels par rapport à d'autres tarifs proposés par la Région wallonne ; modifier les critères de la valeur vénale du bien immobilier, des revenus imposables des demandeurs, le montant maximal du prêt ou encore la durée maximale de celui-ci ; pour les ménages à revenus maximum de 25.000 euros bruts annuels, privilégier les aides pour les travaux éligibles dans le cadre des primes du Fonds Energie, comme notamment les travaux d'isolation et de réhabilitation ; et aussi intensifier les collaborations avec les CPAS dans le cadre de l'accompagnement social qui était souhaité, ainsi que les sociétés de crédit social actifs sur le territoire provincial dans le souci de créer des actions complémentaires et non plus concurrentielles entre les différents niveaux de pouvoir.

Je vous remercie déjà pour l'attention qui sera réservée à la

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

contribution du groupe socialiste.

Merci Madame la Présidente.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur MIGNOLET. Mme CHRISTIANE. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme CHRISTIANE (à la tribune).- Madame, Messieurs les Députés, chers Collègues, parcourant la note de politique générale du Département des affaires sociales, ainsi que les folders qui nous ont été remis à la séance du Conseil d'hier, le groupe CDH-CSP souhaite faire part de ses réflexions.

En matière de prévention des assuétudes, du suicide et de la violence conjugale, l'action de la Province de Liège se veut concrète et visible et nous le saluons bien évidemment.

L'instauration du Salon du Volontariat sera peut-être enrichissante. L'étalement sur deux jours est-il cependant bien opportun par rapport aux difficultés budgétaires que nous connaissons et est-il seulement nécessaire ?

Le monde associatif de toute notre Province est, c'est indéniable, particulièrement dynamique et chaleureux et ce, par son action propre et la motivation de tous ses volontaires, de façon spontanée.

Permettre leur rencontre réciproque grâce à ce rassemblement sera probablement enrichissant mais ce dont le monde associatif a, en priorité, besoin de la part de notre Province, c'est d'un soutien parfois logistique mais surtout financier ; c'est le nerf de la guerre particulièrement dans ce monde associatif.

Rendez-vous compte : nos associations de volontaires fonctionnent avec des économies de bouts de chandelle. Avec trois fois rien, ils arrivent à de merveilleux résultats. Mais avec un peu plus, leur action serait drôlement maximisée. Au bénéfice de qui ? Des plus faibles de notre société évidemment !

Alors, comme souvent, c'est une question de choix politique : on dépense pour l'apparat ou on consacre des articles budgétaires à de l'aide efficace et concrète ou encore des subsides supplémentaires.

Le CAD (Service d'aide à domicile) et le CIPREA.

Certes, ces deux services existent depuis 20 ans, c'est ce que l'on nous dit dans les folders, et poursuivent un but particulièrement important pour nos petits et nos familles en

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

général.

Nous nous posons cependant la question de leur concurrence/synergie avec les centres de plannings familiaux, toutes tendances confondues, ainsi qu'avec les services d'aide à la jeunesse et tous les autres services qui existent déjà.

Nous pensons que pas mal d'actions sont communes ; par exemple, les animations dans les écoles et le suivi psycho-social des enfants, des jeunes et des parents est la principale action des centres de plannings, tandis que le suivi éducationnel au sein des familles d'origine incombe indubitablement au SAJ (service d'aide à la jeunesse).

Il paraît dès lors indispensable de rationaliser toute cette intervention auprès des familles, à tous les niveaux de pouvoir car l'aide aux familles en difficulté, la prévention qui doit entourer les enfants de ces familles, devra sans cesse se démultiplier, les temps ne s'annonçant guère favorables.

Pour pouvoir intervenir efficacement, mais toujours judicieusement, et, de grâce, le plus souvent possible en amont, dans le cadre préventif et non dans le cadre curatif, la Province doit jouer son rôle d'interlocuteur intermédiaire entre les différents pouvoirs, tous concernés : la Région wallonne pour les Centres de plannings, la Communauté française pour le SAJ, les communes pour les services d'aide locale (médiation locale, CPAS, etc) et enfin le Fédéral.

Multiplier les services intervenants de terrain ne facilite pas une prise en charge globale, ni une compréhension aisée de ce que chacun peut trouver lorsqu'il cherche de l'aide.

En outre, il est probable que le budget disponible s'éparpille et pourrait être davantage optimisé ; peut-être pourrait-on alors mettre en place des interventions innovantes qui font leurs preuves en Région bruxelloise, via la COCOF. Par exemple, l'implémentation de la médiation familiale, dont j'ai parlé lors de la journée thématique sur la violence chez les jeunes, via la reconnaissance de la médiation et son financement en tant que telle au sein soit des centres de plannings, soit des services de médiations locales tandis qu'il est temps de parler de cela au sein même de la Maison du social de notre Province.

Je vois d'ailleurs, petite parenthèse, que dans les folders concernant l'école de formation des cadres notamment mais aussi des employés de notre administration, la médiation est mise en bonne place ; toute une formation à la gestion des conflits à la médiation. Donc, c'est pour ce qui pourrait se passer ici au sein des services. Ne pensez-vous pas qu'au sein des familles et même au sein des voisins, tout cela pourrait encore être bien plus

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

indispensable et encore bien plus utile ! Mais c'est utile partout évidemment.

Parce que précisément il s'agit d'une démarche d'aide aux familles qui a pour particularité de responsabiliser les parents, ne pas en faire des assistés, dans leur recherche de solutions lors de conflits familiaux, de responsabiliser aussi le couple lui-même lorsqu'il s'agit de conflits conjugaux, etc.

Pour toutes ces raisons, le groupe CDH-CSP souhaite qu'un groupe de travail se crée pour entamer au plus vite la réflexion.

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements sur les bancs du groupe CDH-CSP).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. M. CULOT. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. CULOT (à la tribune).- Merci. Madame la Présidente, chers Collègues, lorsque l'on ne prépare pas son intervention par écrit, on a l'opportunité de la compléter, c'est ça qui est bien, par rapport aux interventions précédentes. Donc, je vais me permettre de faire mon intervention et aussi d'apporter quelques éléments d'observation, me semble-t-il, à ce qui a été dit lors des dernières interventions.

J'ai trois observations à faire sur le budget présenté.

La première observation, c'est de dire que ce budget, me semble-t-il, il tient la route parce que les temps sont durs, on l'a rappelé, mais les projets du Collège ne manquent pourtant pas. Je ne vais pas citer tous les projets qui sont dans la note de politique générale qui nous a été remise mais en matière de formation, en matière de santé, en matière de sport, en matière de prévention, de culture et j'en passe, les projets se suivent et se succèdent.

En matière de prévention d'ailleurs, si je prends particulièrement cette politique, on peut vraiment souligner que ces derniers mois, on a assisté à une réorientation importante de cette politique de prévention et si je ne citerai qu'un exemple qui me tient à cœur, celui des points cannabis, on voit que la Province de Liège peut initier une politique réellement novatrice et apporter des solutions concrètes aux problèmes de chacun.

En matière de culture, j'insiste également sur les projets qui

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

vont être menés puisque nous avons eu le débat sur Liège, capitale culturelle, ce ne sera sans doute pas le cas !, mais l'accord qui a été pris et auquel nous avons tous souscrit - en tout cas le groupe MR y a souscrit -, c'est que Liège soit une véritable vitrine culturelle même si nous ne serons pas la capitale culturelle et dont M. MOTTARD, je pense, nous a à suffisance dit ô combien notre ville pouvait être une ville phare en matière de culture, sans nécessairement intégrer ce projet.

Le budget tient également la route parce que malgré le déficit prévu à l'exercice 2009, il n'y a aucune augmentation de la fiscalité. Je pense que, par les temps que nous traversons, c'était un élément extrêmement important.

Cela étant, il est clair qu'un budget en déficit, on ne peut pas se le permettre chaque année et j'ai déjà d'ailleurs entendu certaines idées, notamment du groupe CDH, visant à faire disparaître ce déficit. Dans la presse, on lit notamment que M. DRION, pour faire disparaître le déficit, préconise de supprimer les prêts hypothécaires sociaux.

Alors, Madame le Député, j'ai d'emblée une question : est-ce que vous nous avez caché des choses ? Est-ce que vous n'avez pas prêté l'argent de la Province mais que vous l'avez donné ? Et est-ce que l'on pourra dès lors jamais le récupérer auprès de ces braves gens à qui cet argent aurait été donné ? Donc, plus sérieusement, s'agit-il bien de ce que M. DRION parle, de prêts sociaux qui handicapent à ce point l'avenir de notre Province et faut-il dès lors pour succomber à la volonté du CDH supprimer une politique dont un de mes collègues vient, à juste titre, de rappeler l'importance. C'était ma première observation.

Dans le prolongement de cette première observation, je ne peux pas rester insensible à ce qu'a dit M. DEMOLIN.

Ce qu'a dit M. DEMOLIN, il y a évidemment deux approches possibles ; la première, c'est de ne pas y répondre en disant qu'on ne se sent pas concerné. La seconde est d'y répondre mais alors on prend le risque de se sentir visé par ce qu'il a dit. Alors, vous me permettrez d'y répondre mais en disant pourquoi et comme cela, j'espère qu'on fera un bel ensemble des deux.

Ce qu'a dit M. DEMOLIN, il y a évidemment beaucoup d'éléments extrêmement sérieux dans ces propos et on sent que c'est un exposé fouillé mais je lui demande d'être attentif sur le fait de ne pas confondre le libéralisme et l'ultra libéralisme. Il a d'ailleurs successivement employé les deux notions qui, me semble-t-il et qui

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

aux yeux du groupe MR, sont deux notions extrêmement différentes ; à ce point différentes d'ailleurs qu'il en est de même pour le socialisme, le socialisme tel qu'on le connaît ici n'est certes pas, heureusement d'ailleurs, le socialisme que l'on a connu dans des régimes peu fréquentables.

Donc, chaque idéologie a ses dérives : l'idéologie socialiste comme l'idéologie libérale. Je pense que ce qui fait la cohésion du Collège que nos deux groupes politiques supportent, c'est justement le fait que, au niveau du Collège, il y a un beau mélange de ce que nos deux philosophies apportent de mieux. Et la philosophie libérale en particulier, elle a en son sein cette croyance que cette économie de marché qui aujourd'hui pose, il est vrai, des difficultés mais porte en son sein, cette économie de marché, toutes les vertus et toutes les possibilités qu'il y a de donner des libertés complémentaires aux gens, de faire en sorte que le développement économique favorise la prospérité et favorise l'essor, le développement de l'individu, sa formation, sa connaissance, son rayonnement dans la société. C'est le libéralisme dans lequel nous croyons, dans lequel nous sommes fiers de croire et dans lequel, croyez-le bien, aujourd'hui plus que jamais, nous nous reposons pour essayer de faire en sorte de combattre les dérives que vous avez soulignées à juste titre et que, j'espère, nous pourrons de concert, à tout niveau de pouvoir confondu, combattre ensemble.

Ma seconde observation sur ce budget, je l'ai dit, il est en déficit et ça pose évidemment question quant à l'avenir de notre institution et quant à l'avenir des moyens financiers qui seront à notre disposition.

Et j'en reviens encore une fois à ce que M. DEMOLIN a dit en citant MM. DESTEXHE et AERNOUDT. Alors, c'est vrai que ce sont deux électrons libres, ce Monsieur DESTEXHE et ce Monsieur AERNOUDT.

M. DRION.- Ils étaient quand même à table avec Didier hier soir ici à Liège !

M. CULOT.- J'en suis bien heureux.

Mme LA PRESIDENTE.- Laissez parler à la tribune, s'il vous plaît.

M. CULOT.- Je vous remercie Madame la Présidente. MM. DESTEXHE et AERNOUDT sont deux électrons libres, je viens de le dire certes mais il ne faut quand même pas mettre trop vite à la poubelle ce

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

qu'ils disent ou en tout cas, les conséquences de ce qu'ils disent.

Je suis un défenseur de l'Institution provinciale et je pense que le groupe MR au sein de cette institution est un défenseur de l'Institution provinciale.

M. PIRE, Député provincial.- Contrairement au groupe CDH. Mme CORBISIER.

Mme LA PRESIDENTE.- Laissez parler la personne qui est à la tribune, s'il vous plaît.

M. CULOT.- La manière que nous avons de défendre cette Institution provinciale peut évidemment diverger d'un groupe politique à l'autre. Chez nous, nous n'entendons pas défendre l'Institution provinciale avec des oeillères sur les yeux et nous n'entendons pas défendre l'Institution provinciale uniquement au sein du Conseil provincial. Il y a, dans ce pays, d'autres institutions, Régions et Etat fédéral notamment, où des députés, des représentants de chacun de nos groupes politiques s'échinent à démolir l'Institution provinciale et à dire, débat après débat, qu'elle doit disparaître. On le dit dans toutes les négociations institutionnelles pour le moment ; c'est sur la table, nous le savons.

Nous le savons. Dès lors, que devons-nous faire ? Monsieur DRION, si vous le permettez ?

Mme LA PRESIDENTE.- Pas d'aparté, s'il vous plaît ? C'est M. CULOT qui a la parole pour le moment.

M. CULOT.- Dire en notre sein que nous sommes les meilleurs ? Que rien ne pourra nous toucher ? Que notre institution ?

M. BECKERS.- Quel rapport avec les dossiers budgétaires ?

M. CULOT.- Mais je ne sors pas du cadre budgétaire, rassurez-vous. Que notre institution, elle a en son sein toutes les vertus et que par conséquent, elle durera toujours, c'est une hérésie. Si ailleurs qu'ici, on vote la suppression des provinces, nous n'aurons plus qu'à faire nos paquets.

Dès lors, chers Amis, chers Collègues,...

Mme LA PRESIDENTE.- Revenez au budget, Monsieur CULOT.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

M. CULOT.- Et dès lors, chers Amis, chers Collègues, le budget précisément, pour pérenniser l'avenir des provinces, le budget doit évidemment reposer dans les années qui viennent sur des bases extrêmement sérieuses et doit faire en sorte de montrer à l'ensemble des autres institutions de ce pays que l'institution provinciale s'est prise en mains.

Nous devons, dès lors, dans les prochains mois, me semble-t-il, nous ressaisir avec force et détermination des débats sur l'avenir de l'institution provinciale.

J'ai en mémoire notamment des propos tenus par M. Paul-Emile MOTTARD il y a quelques mois qui nous disait, s'agissant notamment du débat sur la communauté urbaine, qu'il allait falloir poser le problème de la détermination des compétences que la Province va devoir peut être abandonner et des compétences dont la Province va devoir se saisir ; qu'il va dès lors falloir faire une différence plus claire entre ce que notre institution est la mieux placée pour gérer et les matières qui peut-être aujourd'hui devraient être gérées par d'aucun autre.

Dès lors, l'avenir de notre institution passe indubitablement par le débat sur la communauté urbaine. Nous devons le saisir. Il y a dans ce débat des pans extrêmement importants.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur CULOT, vous revenez s'il vous plaît à votre question sur le budget.

M. CULOT.- Mais Madame la Présidente ! Je sais que quand je prends la parole, on veut souvent me la retirer mais je pense que mon intervention, elle est en relation extrêmement directe avec le budget et que le jour où nous n'aurons plus un budget qui tient la route, et bien nous n'aurons plus d'institution. Donc, pardonnez-moi mais c'est un thème important et je remarque d'ailleurs que d'autres groupes politiques sont venus avec ce thème et ont pu terminer leur intervention. Donc, je la terminerai.

Donc, la perspective d'avenir de notre Province passe indubitablement par le fait que l'on doit se saisir de cette communauté urbaine et que les budgets des années à venir devront en tenir compte.

Dernière observation, rassurez-vous. C'est plus un clin d'œil. Nous avons eu un rapport sur le budget 2009 fait par Mme BARCHY et chacun s'est accordé à dire qu'elle avait eu beaucoup de courage pour faire un rapport aussi long, aussi explicite et que cela n'a pas dû être simple. Donc, je voudrais lui dire que nous tous, je

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

pense, nous la remercions.

Je voudrais toutefois dire que lorsque l'on veut une institution moderne et que lorsque l'on veut favoriser l'image de notre institution, et bien il va falloir poser à un moment donné, me semble-t-il, la question de la manière dont nous menons les débats et la question de savoir si le budget des années prochaines va devoir être présenté de la même manière. Je pense que nous devons penser à la modernisation de nos travaux et que, pour reprendre d'ailleurs des idées citées par vous, Madame la Présidente, à l'issue de notre session de mars, si je me souviens bien, il faut se poser la question de savoir dans quelle forme les rapports vont encore devoir être faits, s'il faut des rapports systématiques sur chacun des points et si les rapports vont encore devoir être appelés à reprendre de manière exhaustive tout ce qui s'est dit en commission. Si l'on fait des commissions, ce n'est évidemment pas pour tout répéter à la tribune du Conseil.

Par conséquent, il me semble que dans une optique de modernisation de l'institution, nous allons devoir penser à la manière dont notre Conseil pourrait moderniser ses travaux. Je pense que c'est un signe d'humanité à l'égard de Mme BARCHY mais c'est aussi un signe destiné à doper le débat au sein du Conseil parce que nous avons besoin de débats dynamiques.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur CULOT. Je vous rassure cependant ; on n'a pas attendu que vous veniez à la tribune pour réfléchir à ce point-là. Je l'ai mis à l'ordre du jour d'une commission.

Mme CHEVALIER, Député provincial.- On ne vous demande pas votre avis, Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Je crois que je peux quand même le dire ! Nous avons déjà débattu de ce problème avec les chefs de groupe et nous viendrons avec des propositions pour les débats et pour les rapports qui seront faits au Conseil. C'est un point qui a été débattu avec tous les chefs de groupe.

M. LACROIX, Député provincial.- Madame la Présidente, je confirme oralement le soutien que vous avez de ma part et du groupe socialiste.

(Applaudissements sur les bancs du groupe PS).

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député. Mme BLAISE. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme BLAISE (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, une question beaucoup plus terre à terre.

A la lecture du rapport de la réunion conjointe des sixième et neuvième commissions ayant trait aux articles budgétaires concernant les PMS et PSE, il apparaît que deux axes de priorités ont été retenus par le Collège, dont celui du rapprochement physique des centres en deux sites, soit Seraing et Verviers.

Celui-ci, adjoint au nouveau site enseignement, regrouperait selon le rapport, 15 PSE et 11 PMS.

Doit-on en conclure que, à l'exclusion des deux centres PMS serésiens, les 11 autres, de Waremme à St-Vith donc, vont à terme être fusionnés à Verviers ?

M. le Député-rapporteur aurait-il l'amabilité d'exposer au Conseil le plan de regroupement prévu, ses implications en termes de personnel, de services rendus et d'infrastructure ?

Je l'en remercie d'avance et je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame BLAISE. Mme ALBERT. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme ALBERT (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, ma question s'adresse plus précisément au Député provincial-Président.

A la lecture de la presse de ce jour, j'apprends que le service d'accrochage scolaire de Huy a des problèmes financiers graves. Ce service est, en fait, un Espace Tremplin organisé dans le cadre d'un partenariat entre la Province de Liège et l'ASBL Aux Sources.

Pouvez-vous nous donner quelques informations à ce sujet ?

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame ALBERT. Mme RUIZ. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme RUIZ (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Dans sa

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

note de politique générale accompagnant le projet de budget 2009, le Collège provincial, parmi ses objectifs dans le domaine de l'agriculture, évoque - je cite : « Incitation au développement d'exploitations bio » en précisant d'ailleurs que les services agricoles sont de plus en plus sollicités pour une offre de service complet d'encadrement aux exploitations qui se sont investies dans l'agriculture bio et à celles qui sont intéressées à passer à cette forme d'agriculture ». Fin de citation.

De quelle manière et selon quels critères et paramètres la Province interviendra-t-elle pour aider au développement de ce secteur vecteur d'emplois dans notre province, et ce pour le plus grand bien de notre santé et de notre environnement ?

Le Collège peut-il expliciter quelque peu ce que signifie à ses yeux une « Incitation au développement d'exploitations bio » ?

Quelle aide la Province pourra-t-elle apporter aux agriculteurs qui ont déjà fait l'effort d'investir dans ce type d'agriculture ? Autrement dit, quels moyens humains la Province a-t-elle l'intention de dégager pour ce projet ?

Quant aux moyens financiers, quels sont-ils ? A quel article budgétaire se rapportent-ils ?

Merci de votre bonne écoute.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame RUIZ. Mme FLAGOTHIER. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme FLAGOTHIER (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Deux petites questions précises et très concrètes qui s'adressent plus spécifiquement à M. le Député PIRE.

La première concerne la campagne à destination des jeunes qui a été lancée en collaboration avec Mme CHEVALIER : « Liège, Province festive ». J'aurais voulu savoir ce qu'il en est exactement aujourd'hui ; savoir si un bilan peut déjà être tiré et quels sont les projets d'avenir en ce qui concerne cette campagne ? Quels sont les projets pour l'année prochaine et est-ce qu'il y a une extension de cette campagne qui est prévue ?

La deuxième question concerne la lutte contre l'obésité des adolescents. J'ai lu avec attention que la Province allait s'engager dans un projet eurégional de lutte contre l'obésité chez les adolescents. J'aurais voulu en savoir un petit peu plus et savoir également si des synergies pourraient être envisagées avec

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

nos établissements scolaires et éventuellement également avec le Département des sports puisque l'on sait que la lutte contre l'obésité passe également par ce domaine.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame FLAGOTHIER. M. SOBRY. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. SOBRY (à la tribune).- Je vous remercie Madame la Présidente. Budget 2009 ! Un budget difficile, certes,... comme partout ailleurs ! Budget de crise... assurément !

Les difficultés pour les provinces en général étaient bien connues depuis l'étude du CIRIEC. L'inflation galopante en 2008 et les premiers impacts de la crise financière, au moment de l'établissement du budget n'ont fait que compliquer la situation. Les dernières semaines ont accumulé des nuages supplémentaires sur l'avenir ! Il en est de même partout, dans les autres provinces et dans les communes.

Globalement le budget est en déficit de 1.324.000 euros à l'exercice propre mais reste en boni de 2.483.000 euros aux exercices cumulés pour un volume de dépenses et de recettes de l'ordre de 380 millions d'euros à l'exercice propre. Proportionnellement, la situation est la même que celle d'un ménage auquel il manquerait 348 euros en fin d'année sur 100.000 euros de recettes.

Pour les investissements, le volume des emprunts a été limité à 13.800.000 euros. Grâce à des prélèvements sur le fonds de réserve ordinaire de 5.100.000 et de 4.800.000 sur le fonds créé pour mener les actions prioritaires de la Déclaration de politique générale, la part propre de la Province de Liège dans les investissements prévus en 2009 est 22.700.000 euros. Compte tenu de subsides et de recettes diverses, le volume d'investissements prévus s'élève à 28.500.000 euros.

Budget difficile certes, budget de crise... assurément mais budget malgré tout ambitieux car avec des moyens limités, il parvient, tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire, à dégager des marges pour mener des initiatives nouvelles dans le cadre de la Déclaration de politique générale. Malgré les difficultés, prévues pour certaines d'entre elles, moins prévisibles pour d'autres en début de législature, le budget 2009 garde le cap fixé en octobre 2006.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

C'est le résultat de la multiplication des effets de la charte de bonne gouvernance mise en place l'an dernier déjà et de la volonté de chacun des membres du Collège provincial de forcer l'avenir pour concrétiser les nouvelles initiatives programmées dès le début de la législature.

Parmi les nombreuses initiatives nouvelles, je relève avec enthousiasme :

1. Le technobus pour guider les jeunes et leurs parents vers le choix d'un métier ainsi que la Maison de la formation, indispensables compléments de la Maison des langues et des Espaces Tremplins ;
2. Les grandes manifestations en 2009 : triennale d'art contemporain, arrivée d'une étape du Tour d'Espagne et championnat de Belgique cycliste à Aywaille ;
3. La dynamisation des services santé et qualité de la vie avec la digitalisation des cars, la poursuite de la campagne de vrai terrain, Liège Province Festive, et deux nouveaux projets : la lutte contre l'obésité chez l'enfant et les défibrillateurs externes automatiques en collaboration avec les communes ;
4. L'entretien du patrimoine avec notamment le début de la rénovation de l'administration centrale provinciale et des investissements porteurs en économies d'énergie, en recherche de plus de sécurité et, tâche obscure mais tellement indispensable, en entretien des cours d'eau pour éviter que se reproduisent les inondations que l'on a connues cet été ;
5. La création de primes au placement de panneaux photovoltaïques ;
6. La prise en charge au budget ordinaire, en plus de l'année 2008, du personnel et du fonctionnement du Musée de la Vie wallonne ré-ouvert ;
7. La volonté permanente de mener de pair la promotion culturelle et touristique de notre province, sous un nouveau logo, unique pour toutes les manifestations ;
8. La poursuite de l'automatisation du traitement des données notamment par la gestion électronique des documents mais aussi pour une gestion moderne des ressources humaines.
9. L'obstination des affaires sociales dans une logique de redéploiement, de solidarité et de proximité tant par la prévention permanente de toutes les assuétudes qu'elles relèvent du cannabis, des drogues dures, de la cyberdépendance que par des actions contre la violence au sein du couple ou de la famille ;
10. La présence assidue du département des affaires sociales dans la campagne « Liège Province festive » est incontestablement

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

porteuse d'espoir car l'action se déploie sur le véritable terrain de contamination ;

11. L'encouragement du volontariat et la poursuite des interventions financières en faveur des plus démunis confrontés à des situations particulières traduisent une double volonté de la solidarité entre tous et de proximité avec ceux que les aléas de la vie pourraient marginaliser sans une aide ponctuelle judicieuse ;
12. La poursuite d'une politique de formation en sports avec le centre de formation en tennis à Huy après les centres de formation en football et en tennis de table, avec les partenariats avec les fédérations de handball, de football, de rugby et avec les clubs en cyclisme et la création d'un nouveau terrain de rugby à Naimette-Xhovémont dans une logique - M. le Député l'a rappelé tout à l'heure - privilégiant la rentabilité sociale davantage que la rentabilité économique ;
13. La recherche d'optimisation du fonctionnement de l'institution notamment en recourant à une société de consultance privée externe.

C'est peu en euros sonnants et trébuchants mais il faut faire avec les moyens dont on dispose.

C'est beaucoup en présence effective de terrain au service de l'ensemble de la population de notre province et en recherche d'efficacité maximale pour un fonctionnement à la fois plus efficace et moins onéreux.

Tel est en effet l'enjeu car les prélèvements complémentaires sur le boni ordinaire pour financer le budget extraordinaire ne seront plus possibles en 2010 ; seuls subsisteront les prélèvements sur le fonds de réserve pour financer les actions prioritaires de la province qui laisserait, si j'ai bien compté, encore un disponible de 12,4 millions d'euros pour la fin de la législature.

Je souhaiterais encore aborder deux autres aspects dans cette intervention.

Le premier est un peu technique mais mérite un intérêt spécifique.

Le Gouvernement wallon a promis de compenser les pertes en matière de précompte immobilier suite au plan Marshall. Celles-ci figurent effectivement au budget à concurrence de 5,2 M€ identiques à celles reçues en 2008 suivant en cela les

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

instructions budgétaires de la tutelle.

Parallèlement, je constate que, à taux constant, la prévision de recette pour les additionnels au précompte immobilier ne cesse de croître : 130,8 M€ en 2007, 134,5 M€ en 2008 et 135,6 M€ en 2009.

En 2007, la compensation s'élevait à 4,9 M€ mais le crédit budgétaire au précompte immobilier était de 130,8 M€ au lieu des 127,5 M€ effectivement perçus.

En remontant en 2005, le crédit budgétaire était de 126,3 M€ mais les droits constatés ont seulement été de 121,6 M€ avec une compensation de 2,9 M€.

La question qui se pose est la suivante.

Dès lors que les inscriptions budgétaires en matière de centimes additionnels au précompte immobilier sont calculées en fonction des montants enrôlés l'année précédente et ne tiennent manifestement pas compte des dégrèvements découlant du plan Marshall, n'y a-t-il pas une double inscription budgétaire de ce montant : une fois dans la prévision de la recette au précompte immobilier et une fois dans la compensation ?

La question, Monsieur le Député, ne s'adresse pas uniquement à la Province dans le cadre du budget actuel, elle concerne tous les budgets communaux où l'on procède exactement de la même manière.

Si la réponse devait être affirmative, la situation réelle de nos institutions, provinces, communes, serait encore plus critique qu'annoncé car il y aurait chaque année un manque à gagner significatif au précompte immobilier par rapport à la recette prévue.

Cette question mérite d'être analysée en s'adressant éventuellement aux services de la Région wallonne compétents en la matière et si on pouvait avoir une réponse, pas demain, ni après-demain, mais dans un proche avenir, je crois que ça intéresserait beaucoup de monde.

Le deuxième aspect que je souhaite aborder brièvement concerne l'avenir de notre institution provinciale.

Si nous regardons le territoire de la Belgique, nous constatons qu'à l'Ouest, la communauté urbaine de Lille rayonne jusque Mons en Wallonie et jusque Gand en Flandre.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

Si l'on admet qu'une communauté urbaine de Bruxelles libérée de son carcan communautaire devrait rayonner dans une zone d'environ 50 kilomètres de rayon, il reste sur l'axe Ouest-Est place pour une métropole à l'Est du pays. Celle-ci pourrait être Liège, Maestricht ou Aix-la-Chapelle.

L'enjeu pour nous Liégeois est maintenant de tout mettre en œuvre pour que ce soit Liège qui accueille cette communauté urbaine phare de l'Est de la Belgique. La Province développe au quotidien des actions qui traduisent l'unité territoriale de notre province. Des collaborations avec les communes et notamment avec la Ville de Liège ont permis d'atteindre des résultats significatifs ; je pense par exemple à la bibliothèque des Chiroux mais je pourrais aussi évoquer le Musée de la Vie wallonne.

La voie est tracée.

La Province participe dorénavant en tant qu'institution à la conférence des bourgmestres de l'arrondissement de Liège. Elle devrait aussi participer aux conférences des bourgmestres des autres arrondissements. Elle y trouverait l'occasion d'assurer ce rôle fédérateur des initiatives qui se développent sur notre territoire. Elle pourrait aussi en être le catalyseur.

Il y a là une mission essentielle, probablement celle qui permettra demain le rayonnement de Liège et de son interland proche sur l'Euregio d'une part mais aussi le maintien d'une institution à caractère provincial dont l'action renouvelée déterminera certes de nouveaux objectifs d'autre part. Cette solution permettra aussi, c'est très important, de sauvegarder les acquis qui font déjà maintenant de notre Province une institution indispensable au bonheur de tous ses habitants que ce soit dans les domaines de l'enseignement, de l'environnement, de la santé, du social, des grands événements, du tourisme, de la culture, du sport ou de l'expansion économique.

La tâche est ardue. Elle devrait requérir la mobilisation de toutes les forces politiques de notre province, au-delà des particularismes qu'ils découlent d'idéologie politique, d'intérêts locaux ou sub-régionaux. Le mauvais résultat obtenu en fin de course en matière de zones de secours démontre à suffisance qu'il reste beaucoup à faire tous partis confondus, tous arrondissements confondus pour que se concrétise cette volonté commune d'assurer l'avenir de Liège dans l'Europe de demain.

C'est, Madame, Messieurs les Députés provinciaux, la voie dans

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

laquelle je vous encourage à œuvrer demain, en parfaite continuité de ce que vous menez ensemble depuis deux ans. Je vous encourage à avancer dès maintenant avec ceux qui le veulent vraiment. Le temps n'est plus aux atermoiements. Le temps presse !

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs du groupe MR).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur SOBRY. M. NIX. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. NIX (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Je voudrais poser une question au Député Georges PIRE ayant dans ses attributions, entre autres, l'énergie.

Le plan énergie de la Province a été initié il y a un peu plus d'un an. Des personnes ressources pour les économies d'énergie ont-elles été désignées dans ces établissements provinciaux et qu'en est-il de leurs missions ?

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur NIX. Y a-t-il encore d'autres demandes d'intervention ? Non. Je clos la discussion générale. Nous entendrons les réponses du Collège provincial demain.

V.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne le procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2008, je le déclare approuvé.

VI.- Clôture de la réunion

Mme LA PRESIDENTE.- Pour la suite de nos travaux, je vous rappelle qu'il nous reste un point complémentaire. Il sera examiné vendredi avant la réponse de M. le Député sur les questions relatives au budget. Je vous rappelle aussi que nous aurons une réunion de commission demain après nos travaux, huitième et neuvième commissions réunies.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 OCTOBRE 2008.

Demain, nous entendons les réponses de Madame et Messieurs les Députés qui ont été interpellés sachant que depuis le début, nous avons bien spécifié que M. LACROIX répondra aux questions vendredi avant le vote du budget.

Je lève la séance.

- La séance est levée à 16h54.
- Prochaine séance publique, le jeudi 23 octobre 2008, à 15 heures.